



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 mars 2023

Objet de la délibération

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET
ANNEXE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUIMPERO**

Le trente mars deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélie HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , HILAL SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Yves DOUAY , Marie-Françoise CÉREZ À André HARTEREAU , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Anne-Laure LE DOUSSAL À Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Michèle DOLLÉ .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Claudine CORPART désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2023.03.007

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUIMPERO

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Compte Administratif 2022 qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires se présente globalement comme suit :

Section	Prévisions	Réalizations		Résultat
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	859 230,00	771 720,59	764 146,29	-7 574,30
Investissement	1 500 000,00	1 403 921,29	1 479 000,00	75 078,71
Total	2 359 230,00	2 175 641,88	2 243 146,29	67 504,41

Le principe d'un budget lotissement est d'inscrire les dépenses en section de fonctionnement et à la fin de chaque exercice de constater la valeur du stock, c'est-à-dire le prix de revient de l'aménagement constitué de l'ensemble de ces charges.

Pour 2022, en fonctionnement, les dépenses (hors variation des stocks) se sont élevées à 28 402.85 €, correspondant à l'entretien de la zone, à l'installation des candélabres, aux charges financières et aux dépenses de personnel.

La vente de terrains pour 99 925 € constitue l'ensemble des recettes de fonctionnement (hors variation des stocks). La valeur des stocks de terrains en fin d'année est de 664 921.29 €.

La section de fonctionnement se solde par un déficit cumulé de 7 574.30 €.

Les dépenses d'investissement sont composées du résultat 2022, des stocks ainsi que le remboursement du capital de l'emprunt.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des stocks et du nouvel emprunt d'un montant de 740 000 € sur une durée de 1 an. La section d'investissement se solde par un excédent cumulé fin 2022 de 75 078.71 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 13 mars 2023,

Vu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal placé sous la présidence de Yves GUYOT, 1er Adjoint, la Maire s'étant retirée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du budget de l'opération d'aménagement du Quimpéro tel que présenté.
- **AFFECTE** les résultats à leur section d'origine.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr